

## Les rendez-vous ... LYCEE GUSTAVE EIFFEL

**Judi 17 FEVRIER à 18 heures 30, réunion organisée pour les parents et les jeunes de 3<sup>ème</sup>.** A cette occasion il sera possible de rencontrer les chefs d'établissements des lycées professionnels et des CFA.

(source site Mairie) **Coup d'envoi pour le CEL**

**Depuis la rentrée 2003, le service Enseignement et Enfance et les partenaires éducatifs travaillent à l'élaboration du «Contrat Educatif Local de la ville de Rueil-Malmaison». Etat des lieux.**

Depuis longtemps, grâce à la politique de décentralisation de l'enseignement, certaines activités scolaires relèvent des collectivités locales. A Rueil, des générations de petits profitent ainsi des nombreuses activités sportives et culturelles mises en place par la Municipalité dans les écoles élémentaires. Alors, pourquoi un Contrat Educatif Local (CEL) ? «C'est Anne-Marie Lefèvre, l'inspectrice de l'Education Nationale, qui, à son arriv à la rentrée 2003, nous a suggéré d'exploiter cet instrument proposé par l'Etat. Une idée immédiatement appuyée par le Maire», se souvient Denis Gabriel, maire adjoint aux Affaires scolaires.

### Starting-blocks

En effet, le CEL a le mérite de permettre la rationalisation des activités périscolaires et des moyens à y engager, la mise en place des nouvelles activités et la conception d'un projet éducatif cohérent entre les différents partenaires éducatifs, enseignants, parents, associations, élus, etc. «La mise en oeuvre du CEL demande une longue élaboration. La première phase de diagnostic des activités proposées par les institutions et les associations aux écoles publiques comme privées est presque terminée. A présent, nous sommes prêts à affronter la deuxième étape, la réunion du «comité de pilotage» prévue en février», explique Dominique Perruche, directeur du service Enseignement et Enfance. Ce «comité de pilotage», composé d'une soixantaine de représentants de la communauté éducative, est chargé de la préparation du projet du «CEL de la ville de Rueil-Malmaison». Il sera ensuite soumis au «groupe de pilotage départemental» qui, sous la responsabilité du Préfet et de l'inspecteur d'Académie, veillera à l'attribution du financement et au contrôle de sa mise en place.

### Méthode de travail

«Pour aboutir à un document complet qui prend en compte tous les aspects de l'éducation de l'enfant ainsi que son rythme, nous avons créé huit commissions», poursuit Dominique Perruche. L'accompagnement à la scolarité, la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'environnement et le développement durable, l'accueil et l'intégration des enfants handicapés, la solidarité intergénérationnelle, l'expression culturelle et sportive et l'aménagement du temps scolaire et périscolaire sont les thématiques abordées. «De mars à juin, plusieurs membres du comité de pilotage, épaulés par des experts, travailleront sur ces sujets avec l'objectif de soumettre le CEL au Conseil municipal de décembre 2005. Cela permettra sa mise en place à la rentrée 2006 pour une durée de trois ans. Dans l'avenir, il sera renouvelable et applicable aux collèges et aux lycées», précise Denis Gabriel. Les Rueillois peuvent être tranquilles, l'éducation globale et l'insertion de tous leurs enfants reste une des priorités de la Ville.

### La loi sur l'école examinée à l'Assemblée à partir du 15 février

Le projet de loi d'orientation sur l'école sera examiné en séance publique par les députés à partir du mardi 15 février, a-t-on appris mardi à l'issue de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale.

Fixés pour l'instant jusqu'au jeudi 17, veille des vacances parlementaires, les débats sur ce texte se poursuivront probablement à la reprise des travaux parlementaires, le mardi 1er mars.

La mesure phare de cette réforme est l'élaboration d'un "socle commun fondamental", ensemble de connaissances et compétences que tous les enfants devront maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.

Ce socle comprend la maîtrise de la langue française, les mathématiques, une langue vivante, la connaissance des sciences et des sciences humaines, et les techniques informatiques.

■ **FFillon et les TPE mobilisent les lycées** : "Ca gronde dans les lycées". Sous ce titre, Le Parisien ne fait pas allusion à la grève des profs mais au mécontentement des lycéens. "Le ministre dit vouloir une école plus juste mais il prépare le contraire" affirme un jeune. "La suppression prochaine des travaux personnels encadrés (TPE) déplaît beaucoup. « Avec les TPE, l'élève n'est plus passif mais actif. Cela change des cours magistraux parfois assommants" confie un lycéen au Parisien. La réforme du bac mécontente également. [Article du Parisien](#)

### ■ Les manifestations spontanées de lycéens se multiplient

LE MONDE | 01.02.05 | Simple frémissement ? Signe avant-coureur d'une mobilisation plus large, comme celle d'octobre 1998, quand Claude Allègre, alors aux manettes

de l'éducation nationale, voulait alléger les programmes et faire des économies ? Personne, aujourd'hui, n'en sait rien.

Mais, incontestablement, ici ou là, les lycéens font entendre leur petite musique contre la loi Fillon - notamment la réforme du bac et la suppression des travaux pratiques encadrés (TPE) - et les restrictions budgétaires. Rien de massif encore. Mais les manifestations se multiplient, les mouvements de grèves locales aussi.

Le gouvernement, qui sait quel mal un mouvement lycéen peut faire, observe avec attention. "Il y a des remontées du terrain pour l'instant, qui ne sont pas alarmistes, confirme-t-on au ministère de l'éducation. Nous sommes très vigilants." Les manifestations unitaires public-privé, samedi 5 février, permettront sans doute de se faire une idée plus précise de l'ampleur du phénomène.

Rue de Grenelle, ces derniers jours, on était aux premières loges. Lundi 31 janvier, quelque 300 élèves du lycée Paul-Eluard de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) y ont manifesté, au côté de leurs enseignants, pour protester contre la fermeture, à la rentrée 2005-2006, d'une classe préparatoire scientifique dans leur établissement, classé en zone sensible (*Le Monde* du 26 janvier). Vendredi 28, 400 jeunes gens réclamaient la contractualisation d'un enseignant vacataire du lycée Pablo-Picasso de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Samedi 29, place de la République, à Paris, cette fois : le Comité des lycéens de Chérioux, du lycée Adolphe-Chérioux, à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), organisait un petit rassemblement contre "la réforme antilycéenne de MM. Chirac et Fillon". Vendredi 28, à Cergy (Val-d'Oise), près de 250 lycéens ont manifesté contre le projet de loi d'orientation sur l'école. A Rennes, trois jours auparavant, 300 jeunes ont scandé des slogans contre la loi Fillon et les suppressions de postes.

Le 20 janvier, lors de la grève des enseignants, les organisations lycéennes avaient appelé à se joindre à la mobilisation. On a donc vu des lycéens dans les cortèges. Parfois en masse. A Nantes, ils étaient 3 500, à Strasbourg, 4 000... **Virginie Malingre**



### Dédé les bonnes idées !

Le recteur de l'académie de Lyon trouve une solution aux problèmes de remplacements dans les établissements scolaires. André Morvan, recteur de l'académie de Lyon, s'exprimant entre autre sur la question des remplacements des enseignants absents, a déclaré lundi 24 janvier dans le quotidien "Le Progrès" qu'il était possible "de trouver en interne des solutions qui permettent aux élèves de ne pas perdre leur temps".

"On pourrait même ajouter un codicille à l'intention ministérielle en indiquant que les chefs d'établissement, qui sont eux-mêmes d'anciens professeurs, peuvent de temps en temps assurer un remplacement", a-t-il tenu à préciser.

Il n'a cependant pas déclaré si les recteurs seraient habilités quant à eux à remplacer les chefs d'établissement occupés alors avec les élèves.

■ **Profs et fonctionnaires: la grogne monte** : La liste des sujets de mécontentement s'allonge, et les enseignants descendent dans la rue aux côtés des autres fonctionnaires, certes, mais avec en plus des revendications pour l'avenir de l'école.

Dans le texte présenté au Conseil supérieur de l'éducation du 15 décembre, il n'est plus prévu d'organiser la classe de seconde autour de deux options de détermination, mais d'une seule. Or comme deux langues vivantes sont obligatoires pour présenter un bac général, et que la seconde langue ne figure pas dans le tronc commun d'enseignement, les lycéens n'auront de fait d'autre choix que cette option LV2. Les enseignants de l'Apes, association de la discipline, craignent donc de voir se tarir le vivier des sections SES. Pour se faire entendre ils ont choisi la grève mais ont également fait circuler une pétition.

■ **F Fillon dénonce "ceux qui caricaturent la réforme au nom de l'immobilisme"** : Le ministre de l'Education nationale, François Fillon, a dénoncé mercredi "ceux qui caricaturent la réforme de l'Ecole au nom de l'immobilisme".

Evoquant, sur RTL, les oppositions qui se manifestent chez les enseignants et les lycéens, il a réfuté les arguments de ceux qui l'accusent de vouloir abaisser le niveau d'exigence dans les écoles.

"Ils sont faux, on m'accuse de tout, bientôt on m'accusera de supprimer l'Ecole", a-t-il lancé. "Certaines organisations essaient d'utiliser la caricature, l'ignorance, le mensonge total. On n'est plus dans la démocratie", a-t-il dit.

"Depuis vingt ans, chaque fois que l'on veut bouger, on se heurte à une résistance de certains qui usent de tous les moyens car ils veulent l'immobilisme. Je le sais et pourtant je suis déterminé dans mon objectif de lutte pour la réussite de tous. Le reste importe peu mais j'appelle les organisations syndicales à rester dans la réalité, à ne pas utiliser la caricature, ce n'est pas convenable", a ajouté le ministre.

Evoquant enfin le cri d'alarme lancé par l'association "Sauvez les lettres" sur la baisse du niveau d'orthographe et la dictée de brevet soumise à des

élèves de seconde dont 56%, dit-elle, auraient eu zéro, M. Fillon a convenu que "le niveau a baissé dans certaines matières, d'où l'urgence de lutter contre cette situation".

"On a accumulé trop de responsabilités nouvelles sur l'École au détriment du fondamental", a-t-il dit, annonçant d'ailleurs qu'il allait lancer très prochainement, avec l'Observatoire national de la lecture, une Journée consacrée au problème de la maîtrise du français.

■ **Rendez-vous raté pour le SE-Unsa** : "Le sentiment général oscille entre vive désillusion et rejet catégorique : c'est bel et bien un rendez-vous raté". Le Se-Unsa rendait compte le 1er février d'une consultation nationale menée auprès de ses adhérents sur la loi d'orientation. Si certains thèmes de la loi, le socle commun, l'effort pour les langues par exemple, convainquent les adhérents, ils estiment que la loi n'a pas les moyens de ses objectifs.

[Dépêche AFP](#)

■ **La FIDL quitte la commission bac** : Après la FSU et le Sgen, le syndicat lycéen FIDL quitte la commission mise en place par F. Fillon pour une réforme du bac. Pour la FIDL, "le ministre ne veut en aucun cas discuter". Dans un communiqué du 17 janvier, l'Union nationale des lycéens "s'indigne du peu de considérations accordées aux propositions de modernisation faites par les partenaires sociaux". [Dépêche AFP](#)

■ **Nuit blanche pour les SES**. L'APSES (Association des professeurs de sciences économiques et sociales) a appelé hier, mercredi 2 février, à une "nuit blanche" pour la défense de sa discipline, gravement menacée dans le projet de loi d'orientation. Le ministre n'a en effet apporté aucune réponse concrète quant à la place des SES en classe de seconde, qui risquent tout bonnement de disparaître. L'APSES a demandé aux enseignants d'EPS de se joindre à elle le 15 février, afin de protester contre la "marginalisation de ces deux enseignements dans le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école". (Source AEF)

■ **F Fillon: des mesures pour améliorer l'apprentissage par tous de la lecture** : Le ministre de l'Éducation nationale, François Fillon, a annoncé mercredi diverses mesures pour améliorer l'apprentissage par tous les enfants de la lecture, insistant sur ceux qui ont des difficultés et notamment des troubles de langage à dépister très précocement.

Participant à la journée de travail de l'Observatoire national de la lecture, M. Fillon a réaffirmé que la maîtrise de la lecture est "la clef indispensable" de tout le reste, mais il a rappelé que 15% des enfants entrant en 6e ont des difficultés.

Aussi, le ministre a-t-il insisté sur la nécessité d'améliorer l'apprentissage dans le primaire. A ce propos, il a évoqué la problématique des démarches et méthodes et annoncé qu'il avait confié une mission d'étude à l'écrivain Erik Orsenna, responsable de l'Observatoire et à Dominique Borne, doyen de l'Inspection générale.

"J'attends d'eux qu'ils établissent un état des lieux sur les méthodes de lecture et qu'ils définissent les contenus d'une formation initiale et continue des professeurs sur l'enseignement de la lecture. Je définirai alors les orientations afin que les méthodes les plus efficaces soient appliquées", a-t-il dit.

François Fillon a également évoqué les enfants ayant des troubles de langage pour lesquels "les réponses pédagogiques mises en place dans les classes ne sont pas toujours suffisantes pour les prendre en charge efficacement". "Cela exige parfois une prise en charge spécialisée en étroite collaboration avec les professionnels de la santé", a-t-il estimé.

Il a rappelé la circulaire de 2002 mettant cet accompagnement en place mais ajouté qu'"il sera d'autant plus efficace que le repérage des difficultés sera précoce". Il a donc appelé à "renforcer la place de la maternelle dans le dépistage et le repérage des élèves fragiles".

Affirmant enfin qu'il y a au moins un élève par classe atteint de troubles spécifiques du langage, il a déclaré: "chaque maître se trouve donc concerné". "La préparation à comprendre et prendre en charge ces difficultés doit être intégrée dans la formation initiale des enseignants. Je veillerai tout particulièrement à faire inscrire cette sensibilisation dans le cahier des charges des IUFM", a-t-il conclu

■ **F. Fillon à l'Assemblée** : L'EPS conserve toute sa place au sein de l'Éducation nationale" : François Fillon répond à une question de Christian Kert, député UMP Bouches-du-Rhône sur la place de l'éducation physique et sportive à l'école

M. KERT. : Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez mis au cœur de la réforme que vous allez présenter sous peu l'idée de « socle », c'est-à-dire les connaissances de base que tout enfant doit acquérir. Cette priorité est juste et nécessaire, car 150 000 jeunes sortent actuellement du système éducatif sans qualification tandis que 80 000 élèves entrent en sixième sans savoir ni lire ni compter.

Mais toutes les matières sont importantes. Je pense en particulier à l'éducation physique et sportive, qui contribue à l'épanouissement des enfants et à la construction de leur personnalité. Or, des informations contradictoires circulent à ce sujet, certains parlant même de la disparition de cet enseignement. Pouvez-vous donc nous dire ce qu'il faut penser de ces rumeurs et quelle place vous comptez donner au sport à l'école ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*)

**M. FILLON, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** –

Le débat démocratique suppose l'échange d'arguments plutôt que les procès d'intention comme ceux que j'entends tous les jours sur la prétendue volonté du Gouvernement de supprimer l'éducation sportive, l'histoire, la géographie, les sciences physiques ou la technologie ! La vérité, c'est que nous voulons que la nation s'engage à transmettre à tous ses enfants un socle de compétences et de connaissances fondamentales sans lesquelles ils ne pourront pas réussir leurs études et leur vie professionnelle.

Mais ce socle ne résume pas les missions de l'école. Et naturellement, l'EPS conserve toute sa place au sein de l'éducation nationale. Les trente articles du code de l'éducation qui y font référence ne sont pas supprimés. Au brevet, l'EPS est aujourd'hui évaluée en contrôle continu avec un coefficient 1. Nous proposons de porter celui-ci à 2. L'EPS est également évaluée en contrôle continu pour le baccalauréat. Nous proposons de poursuivre dans la même direction. Dans le projet qui va vous être proposé, l'EPS sera même rendue obligatoire, ce qui n'avait jamais été inscrit dans un texte.

Quant aux horaires, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. En seconde aujourd'hui, il y a deux heures d'EPS. Mais un élève peut prendre, s'il le souhaite, un enseignement de détermination de cinq heures ou une option facultative de trois heures. S'il est inscrit à l'Union nationale du sport scolaire, ce sont trois heures de sport le mercredi après-midi. Cela veut dire que l'Éducation nationale peut assurer jusqu'à dix heures hebdomadaires d'EPS à un élève, qui aura par ailleurs quatre heures et demie de français et quatre heures de mathématiques. Vous le voyez, l'éducation physique et sportive conserve toute sa place. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*)

[Consulter le compte-rendu du débat à l'Assemblée](#)

■ **Handicap** : Colère des parents : L'école française peut-elle accepter le droit à l'éducation des enfants handicapés ? Pour de nombreuses associations de parents il leur semble se heurter à un mur. Le Parlement vient d'adopter un article de loi qui donne le dernier mot pour l'intégration des enfants à l'école à une commission et non aux parents.

[Article du Parisien -- Appel des associations](#)

■ **IDF: près de 700 millions d'euros pour rénover et équiper les lycées** : Le Conseil régional d'Ile-de-France, réuni depuis lundi pour l'examen du budget 2005, a accordé 694 millions d'euros à l'enseignement secondaire dont l'essentiel porte sur la rénovation et l'équipement des lycées.

Présenté par Elisabeth Gourevitch, vice-présidente chargée de ce secteur, le budget prévoit notamment 524 ME de crédits pour poursuivre la rénovation des lycées menée depuis 1998 sur 195 établissements.

Le budget de l'enseignement secondaire, 21,6% du budget global, représente un tiers du budget régional d'investissement.

La construction de deux nouveaux lycées, à Chevilly-Larue et à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) démarrera cette année.

Une aide aux familles de 18,6 ME permettra notamment de financer la gratuité des livres scolaires. Cette mesure, critiquée par les éditeurs qui ont mis en avant des aspects pénalisants pour les libraires, fera l'objet d'une étude sur l'impact économique de la gratuité, avec un financement de 100.000 euros.

L'aide aux familles porte également sur la cantine ("quotient familial"). Une opération de sensibilisation sera menée auprès des lycées pour qu'ils utilisent l'ensemble des financements qu'ils reçoivent de la région au profit des familles. Enfin, le programme de sensibilisation à la Shoah sera poursuivi avec 4 visites de lycéens à Auschwitz en 2005 (5,5 ME).

■ **L'Unicef a besoin de 763 M \$** : L'Unicef s'attaque aux "crises oubliées". En publiant le rapport "Action humanitaire 2005", l'Unicef a estimé ses besoins pour l'année 2005 à 763 millions de dollars, soit 200 millions de plus qu'en 2004. Ces sommes sont nécessaires pour aider les enfants des "crises oubliées" : ceux de Tchétchénie en Europe, surtout les enfants d'Ouganda, du Darfour, de Somalie, de la R.D. du Congo, d'Afghanistan, de Haïti par exemple. 33 pays réclament une aide d'urgence alors que les fonds collectés pour l'Asie du sud sont suffisants. Ainsi près de 20 millions d'enfants ont été chassés de chez eux par la guerre ou les crises locales. [Communiqué -- Rapport \(en anglais\)](#)

■ **Le fardeau du redoublement** : "Pour la première fois, grâce à des tests faits en juin et septembre, il apparaît que le niveau scolaire des élèves appelés à redoubler s'effondre pendant les vacances tandis que les autres conservent leurs acquis et progressent. Ces derniers savent qu'ils ont un handicap à compenser, ils sont incités à travailler par leur famille, par les enseignants. Les redoublants sont quant à eux démotivés". Jean-Jacques Paul, directeur de l'IREDU, commente dans Fenêtres sur cours (n°266), les études sur le redoublement. Au primaire pas de doute : le redoublement est nuisible : "un redoublant ne rattrape jamais son retard". Que faire alors ? "Je suis le premier à dire qu'il faut savoir gérer les moyens de manière efficace sans en exiger toujours plus. Mais il en

*faut beaucoup pour pouvoir compenser du handicap social dès les petites classes. Il faut du suivi individuel, du renforcement et se confronter aux racines psychologiques de la difficulté scolaire". Il faut aussi, affirme-t-il améliorer la formation des maîtres.*

**Fenêtres sur cours 266 (en pdf)**

■ **Collège : ASSR nouveaux documents :** De nouveaux tests, des entraînements pour l'attestation de sécurité routière sont proposés en téléchargement. Le livret de préparation 2004-2005 est également disponible en ligne.

**Tests etc. ----- Livret de préparation**

■ **Résultats du BAC le 4 juillet** Une note de service, parue au B.O. n°4, avance d'une journée la date de publication des résultats des bacs technologiques et généraux : elle est fixée au 4 juillet. **Au B.O.**

■ **1/3** des lycéens poursuivent leurs études en IUT (institut universitaire de technologie) ou en STS (section de technicien supérieur), après le bac, d'après une note du ministère portant sur 2003-2004

■ **BTS et IUT des filières bien différentes :** Formations supérieures courtes, les IUT et les BTS s'opposent pourtant par le recrutement. Une récente étude ministérielle met en évidence l'écart entre les BTS et les IUT dans le recrutement des étudiants. Plus féminisées, les classes de STS acceptent plus facilement des candidats en retard ou ayant un bac professionnel. Les IUT se caractérisent par un pourcentage plus important de jeunes issus de milieux favorisés. **Etude (en pdf)**

■ **Des clips contre le racisme.** Le CNVL (conseil national de la vie lycéenne), réuni vendredi dernier, 28 janvier, a proposé le lancement d'une campagne contre le racisme et l'antisémitisme au ministre de l'Education nationale, François Fillon, présent à la réunion, qui a donné son feu vert. Cette campagne intitulée "Les lycéens contre le racisme et l'antisémitisme : 10 clips pour un autre regard", consistera en un concours de scénario de clips et de courts-métrages sur ce sujet. Elle débutera d'ici quelques semaines, et s'adressera à tous les lycéens de France. (Source AEF)

■ **L'heure de vie de classe :** *"La création de l'heure de vie de classe vise à prendre en compte la vie des adolescents dans la classe en permettant à chacun de trouver sa place. Elle s'inscrit dans une tradition pédagogique née au XVIIIème siècle".* Voilà ce que dit le prof. *"C'est une heure où l'on parle de ce qu'on veut, de ce qui se passe au collège... Ca enterre toute ma haine que j'ai contre les profs. Elle est utile car les professeurs principaux et les camarades nous écoutent et ça résout les problèmes... Elle fait réfléchir les gens".* Voilà ce que dit Laure, élève de troisième. En effet, l'ouvrage d'Arnaud Dubois et Muriel Wehrung lie la mise en place de l'heure de vie de classe à un courant pédagogique, celui de la pédagogie institutionnelle. C'est dire que sa diffusion réelle dans les établissements est difficile. Elle demande un véritable changement de posture de l'enseignant. L'intérêt de ce livre est de mettre en perspective cette pratique dans la tradition de la pédagogie institutionnelle tout en nous offrant des exemples concrets d'utilisation de cette heure. Car l'heure de vie de classe ne sert pas qu'à régler les conflits et nouer un dialogue entre adulte et adolescents. Elle se met aussi au service d'une véritable éducation civique. Les auteurs montrent comment la programmer pour préparer et rendre compte des conseils de classe ou pour aider les élèves dans leur travail personnel. L'heure de vie de classe apparaît alors comme un dispositif particulièrement créatif et innovant pour l'Ecole. A. Dubois, M. Wehrung, Professeur principal. Animer les heures de vie de classe, CRDP d'Amiens – Crap Cahiers pédagogiques, Amiens, 2004, 172 pages. **Sommaire et larges extraits**

■ **Québec : Une semaine pour les profs :** Une semaine durant laquelle les élèves et les parents sont invités à décorer l'école, à remercier les profs ou à leur composer un poème. Mieux encore : 7 jours durant lesquels les chefs d'établissement préparent un goûter pour leurs enseignants et embauchent des surveillants pour les décharger. Incroyable, non ? Du 6 au 12 février, le Québec fête "la Semaine des enseignantes et des enseignants".

■ **Le mobile rite de passage" Le téléphone portable joue un rôle symbolique dans l'entrée dans l'adolescence. Avec lui, on a le sentiment de devenir grand. Pour les 10-12 ans, le portable offre la possibilité de se détacher du foyer, tout en y restant fidèle. Et de transgresser la règle".** Dans Libération du 28 janvier, Céline Metton (Ehess) montre que le portable joue un rôle important dans l'apprentissage des relations familiales et sociales des adolescents. **Article de Libération**

■ **Leçons de politesse** La maison pour tous Léo-Lagrange à Montpellier propose depuis la rentrée des cours de comportement. Ils accueillent les

enfants et les adultes, et certains enseignants commencent à s'y intéresser...

C'est au cœur d'un quartier difficile de Montpellier, la Paillade, que se trouve le centre socio-culturel Léo-Lagrange. Devant la montée généralisée des incivilités, le centre a décidé depuis septembre de mettre en place une "école du comportement". Arsène Bouakira, directeur du centre, est parti d'un constat : "Les cours d'éducation civique à l'école n'abordent pas forcément le sujet". Car poursuit-il, la politesse est faite de choses simples, "c'est un ensemble de petits gestes qui nous aident à mieux vivre ensemble" (Source AFP). Et ces "petits gestes" justement, dire bonjour, céder sa place aux personnes âgées ou aux femmes enceintes dans les transports etc- on ne les apprend pas à l'école.

**Des stages de quelques jours** Alors comment au sein de l'"école du comportement", fait-on pour apprendre ces "gestes simples" ? Des stages de quelques jours, pour adultes, enfants ou adolescents, permettent de les acquérir. Les formateurs du centre y enseignent en effet les notions de bonnes manières, de politesse et de savoir-vivre, dans les domaines du langage, du comportement, de l'hygiène et des arts de la table. Mais attention : rien de dogmatique dans ces cours ! Ils sont conçus comme des ateliers ludiques, comprenant des petits tests ou des saynètes, qui apprennent à se comporter au quotidien.

**Applications en classe** Une école primaire de Montpellier s'est montrée intéressée. Le directeur de l'école primaire Heidelberg n'arrivait plus à gérer la violence du comportement des élèves. Il a donc fait appel à la Maison pour tous et demandé à ce que des cours de politesse soient dispensés dans son établissement. Encore une fois, rien de conventionnel dans ces cours. Ils ont été construits à partir de textes des élèves sur l'indiscipline, puis mis en forme de jeux de rôles.

« **Apprendre à dire bonjour** » Finalement, le rôle fondamental de l'école ne serait-il pas « d'apprendre à dire bonjour ? ». C'est en tout cas la question que se pose un chercheur suisse de l'université de Genève, Olivier Maulini, dans un article publié en mai dernier dans la revue *L'Éducateur* (n°6), la revue du syndicat des enseignants romands. Pour lui, « apprendre à dire bonjour, c'est apprendre à ne pas être seul au monde. C'est voir en l'autre, non pas la "ressource humaine" qu'on manipule, mais la source où chacun de nous puise ses savoirs, ses valeurs, son identité, ses émotions ». Il va même plus loin : toute la scolarité doit s'organiser autour de cet apprentissage fondamental. Ce « point de départ ne s'enseigne pas dans une leçon », il « donne son sens à toute la formation ». On est donc bien loin de simples leçons de morale : il s'agit d'un projet pédagogique qui imprègne l'ensemble des disciplines, et vise avant tout à apprendre « la reconnaissance de l'autre ».

**Dire bonjour, clef de voûte de la réussite scolaire ?**

■ **Ecole, sport mais pas de miradors : les nouvelles prisons pour mineurs :** Le ministre de la justice Dominique Perben a dévoilé lundi à Lavaur la maquette des nouvelles prisons pour mineurs organisées autour de l'enseignement et du sport à doses intensives avec une sécurité moins voyante que dans les établissements classiques.

Il a souhaité que ces nouvelles prisons "exclusivement dédiées aux mineurs pour permettre une prise en charge éducative intense" soient "une chance pour l'avenir" de ces jeunes afin que la prison "ne soit pas l'école du crime", dans une allusion à la séparation insuffisante entre majeurs et mineurs dans les maisons d'arrêt.

Lavaur, à une trentaine de km de Toulouse, est l'un des sites des sept Etablissements pour mineurs (EPM) d'une capacité totale de 420 places qui doivent ouvrir à partir de fin 2006. Sa construction commencera à l'été 2005.

A l'exception d'un mur d'enceinte de six mètres de haut et d'un quartier disciplinaire, ces nouveaux établissements de 60 places n'ont ni mirador, ni chemin de ronde et les seules fenêtres à barreaux sont celles des cellules, toutes individuelles. Des ouvertures donnant sur l'extérieur de la prison, situées à quatre mètres de haut et donc inaccessibles, ont même été prévues.

Le cadre de vie des détenus fait référence "le moins possible à la prison pure et dure", a souligné l'architecte du projet, Adrien Fainsilber.

Pour faciliter la réinsertion des adolescents, ces établissements prévoient leur scolarisation, avec pas moins de 20 heures d'enseignement par semaine, contre huit heures seulement dans certains quartiers mineurs, et également 20 heures d'activités sportives. Le terrain de sport est au cœur de l'établissement sur lequel donnent toutes les cellules.

Autre nouveauté, chaque jeune sera constamment encadré et surveillé par deux adultes, un surveillant de la Pénitentiaire et un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), contrepartie d'une sécurité "passive" (barbelés, glacis...) moins présente que dans les prisons classiques.

"Il faut tout mettre en oeuvre pour que ces jeunes sortent mieux qu'ils ne sont entrés en prison", a souligné le ministre, reconnaissant que la France "n'était pas en avance" dans ce domaine.

Il s'est cependant félicité de la baisse de 30 % depuis deux ans et demi du nombre de mineurs incarcérés, environ 600 actuellement, y voyant notamment l'effet des alternatives à la prison en particulier celui des nouveaux centres éducatifs fermés (CEF).

Ces nouvelles prisons sont cependant loin de faire l'unanimité.

Principal syndicat des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le SNPES-PJJ (FSU) voit dans ce projet "une banalisation de la prison qui deviendrait un lieu éducatif comme un autre", et craint que les juges n'aient moins de réticence à incarcérer les jeunes dans ces nouveaux établissements.

"Nous sommes contre ce mélange de l'éducatif et de l'exécution de la peine", souligne Roland Ceccotti, secrétaire général du syndicat.

Même critique du côté de l'Observatoire international des prisons (OIP). "Dès qu'on mélange le carcéral et l'éducatif, la pénitentiaire impose ses contraintes et ses exigences. On peut sanctionner la délinquance des mineurs autrement que par la prison. La France ferait mieux de prendre exemple sur l'Espagne qui a aboli l'incarcération des mineurs en 2001", conclut un responsable de cette association, Patrick Marest.

■ **Manifestations pour les élèves sans papiers** Organisés par le réseau Education sans frontières, une quinzaine de rassemblements ont eu lieu pour soutenir des élèves étrangers menacés d'expulsion. Récemment, plusieurs établissements, du primaire au lycée, se sont mobilisés pour aider ces jeunes qui faisaient face à un refus de régularisation. Dans certains cas ils ont obtenu gain de cause. Education sans frontière publie un guide "Régularisation, mode d'emploi".

[Dépêche AFP -- Education sans frontières](#)

## Suicide

■ **La difficile prise en compte des idées suicidaires chez les jeunes :** De multiples questions sur la prévention du suicide des adolescents se posent après la découverte des appels de détresse lancés sur Internet ou auprès de leurs copains par Clémence, 14 ans, et Noémie, 15 ans, qui se sont probablement jetées d'une falaise dans le Pas-de-Calais, mardi.

Pourquoi ? Pourquoi Clémence, 14 ans, et Noémie, 15 ans, décrites par leurs camarades d'école comme des jeunes filles "sans problème particulier", ont-elles décidé de se donner la mort ?

Mardi 25 janvier, les deux adolescentes ont fugué après les cours. Le lendemain, le corps de Noémie a été retrouvé au pied d'une falaise à Sangatte (Pas-de-Calais). Clémence, elle, demeure introuvable (*Le Monde* du 29 janvier). Les deux copines auraient scellé un pacte suicidaire, sans rien cacher de leurs intentions. "Je veux mourir", a longuement expliqué Clémence sur son "blog", le journal intime qu'elle tenait sur Internet. Pourquoi, si jeunes, en venir à une telle extrémité ? Le chagrin d'amour, qu'elles vivaient toutes les deux, n'apparaît pas suffisant pour expliquer leur geste.

L'histoire dramatique de ces deux adolescentes repose la question du suicide chez les jeunes et de sa prévention. Avec environ 650 décès par an (dont deux tiers de garçons), le suicide demeure la deuxième cause de mortalité (après les accidents) chez les 15-24 ans. Si le taux de suicide est en diminution depuis 1985, en revanche, la morbidité suicidaire demeure élevée. Ainsi, selon le "Baromètre santé 2000" de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), les tentatives de suicide parmi les 15-19 ans sont passées de 3,7 % en 1997 à 4,3 % en 1999. Dans cette tranche d'âge, 12 % des filles déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois. "Les propos ou écrits faisant directement allusion au suicide ("je veux en finir", etc.) font partie des signes avant-coureurs du geste suicidaire", rappelle une brochure publiée par l'assurance-maladie et différents organismes d'aide psychologique pour les jeunes gens.

### "SOUFFRANCES MULTIPLES"

Que ce soit Clémence, en écrivant ses tourments sur Internet et en scarifiant sa peau, ou Noémie, en inscrivant sur un de ses bras "J - 5, J - 4...", toutes les deux ont lancé un appel. "On croit toujours que les jeunes qui disent les choses ne vont pas passer à l'acte, on pense à tort que la verbalisation suffit à évacuer le problème", regrette Marie Choquet, épidémiologiste à l'Inserm, spécialiste des questions de santé de l'adolescent. Pour cette chercheuse, "les idées suicidaires, trop souvent banalisées parce que considérées comme "normales" à l'adolescence", doivent davantage être prises en considération. Dans une enquête publiée en février 2004, et réalisée avec la pédopsychiatre Virginie Granboulan auprès de 582 adolescents accueillis à l'hôpital après leur tentative de suicide, Marie Choquet a montré que, "à première vue, les jeunes suicidants sont des jeunes comme les autres".

Derrière un panorama social, amical et sentimental ordinaire - ils ont des amis, une relation amoureuse, sortent régulièrement... - se cachent des "souffrances multiples" parmi lesquelles il est impossible d'en distinguer une comme cause déterminante de la tentative de suicide. "Un chagrin d'amour peut être une occasion mais pas la seule cause", cite-t-elle comme exemple. Tout se passe comme si le passage à l'acte était lié à une "goutte d'eau" qui fait déborder un vase déjà bien rempli de multiples troubles. Dans l'enquête de Marie Choquet, 61 % des suicidants jugent leur vie familiale "tendue", 50 % estiment que leurs parents ne s'intéressent pas à ce qu'ils font et 30 % ont fait une fugue dans l'année précédant leur passage à l'acte.

Sur les 1 000 appels reçus chaque jour par le "Fil santé jeunes" (numéro vert 0800 235 236, d'écoute et d'orientation), environ 14 % - essentiellement des filles - évoquent le "mal-être". "Il ne s'agit pas de

coups de blues, de difficultés relationnelles liées à une dispute avec des copains ou les parents mais d'idées suicidaires, d'angoisse, de peur, de fugue", explique Brigitte Cadéac, responsable du plateau téléphonique. L'adolescent veut qu'une situation s'arrête parce qu'elle le fait souffrir." Parmi les éléments qui "déclenchent" l'appel, Mme Cadéac relève, par ordre d'importance, "un conflit familial grave, une rupture sentimentale, un échec scolaire ou une agression sexuelle". Mais, ajoute-t-elle, l'envie de se suicider est toujours "multifactorielle, la majorité des appelants ne vont pas bien depuis un moment".

### "VIVRE AUTREMENT"

"L'adolescent suicidaire n'est pas un malade mais quelqu'un qui se pose à un moment la question du sens", insiste Jean-Marie Petitclerc qui vient de publier *Et si on parlait du suicide des jeunes* (Presses de la Renaissance). De son expérience d'éducateur spécialisé, ce prêtre a acquis "la certitude que l'adolescent suicidaire n'a pas le désir de mourir mais de vivre autrement". Quant au développement des journaux intimes sur Internet, "ils révèlent le paradoxe de notre société : d'un côté, des moyens de communication très développés et, de l'autre, l'adolescent renvoyé à son extrême solitude", résume-t-il. Selon lui, le problème de santé publique que constitue le suicide chez les jeunes est "l'affaire de tous, on se trompe en faisant du médecin le seul agent de prévention".

Face à l'augmentation du nombre de tentatives de suicide, notamment chez les filles, Marie Choquet déplore que ces comportements soient "beaucoup moins étudiés que la consommation de drogues". Comme si le sujet, relève-t-elle, "intéressait moins". **Sandrine Blanchard**

### ■ 3 questions à Xavier Pommereau LE MONDE |

**En tant que psychiatre et chef de l'unité médico-psychologique de l'adolescent au CHU de Bordeaux, quel regard portez-vous sur le drame des deux jeunes filles du Pas-de-Calais ?**

C'est une illustration malheureusement typique de ce que vivent un certain nombre d'adolescents.

Récemment, dans notre unité, nous avons reçu une jeune fille qui avait fait un pacte suicidaire avec deux copines. C'est parce que l'une d'entre elles a pris peur et qu'un généraliste nous a prévenus en urgence que nous avons pu intervenir. Ces pactes à deux ou à trois existent, et plus souvent chez les filles - qui ont besoin d'un double narcissique à travers leur meilleure copine - que chez les garçons pour qui le suicide est davantage un geste solitaire. Quant aux messages laissés sur Internet, ils sont typiques de ce que les adolescents nous racontent sur le contenu de leurs cahiers, leurs journaux intimes ou leurs "blogs", avec ce paradoxe de hurler secrètement son désespoir et d'espérer que quelqu'un va s'en saisir. Les jeunes suicidaires laissent souvent traîner leurs journaux intimes.

**Mais ces blogs sur Internet rompent la notion d'intimité...**

La différence, avec Internet, c'est qu'il y a à la fois un caractère intime et la possibilité de communiquer et d'échanger avec des inconnus. Le danger est que ces nouveaux espaces de communication sont laissés à l'abandon par les adultes. Il ne faut pas tomber dans le panneau de la censure mais je suis convaincu qu'il va falloir fixer des règles et des limites. Nous avons une vraie responsabilité éducative dans l'accompagnement et l'encadrement de ces nouveaux espaces. Il faut arrêter de les prendre pour du virtuel. On ne laisse pas tout faire dans la rue, il ne faut pas laisser tout faire sur Internet. Cela nous regarde. Il faut comprendre ce qui s'y joue et ce qui s'y passe.

**Les données du suicide chez les jeunes sont-elles inquiétantes ?**

En cinq ans, l'hôpital pédiatrique de Bordeaux, par exemple, a vu le nombre d'adolescents accueillis pour tentative de suicide multiplié par deux. Nous sommes inquiets de constater que le phénomène suicidaire chez les adolescents ne diminue pas et concerne des personnes de plus en plus jeunes. Ce rajeunissement rejoint celui constaté dans les conduites à risque (tabac, alcool, drogue). On tarde un peu à prendre conscience de ces problèmes et on segmente trop les questions. Il faut davantage regarder les conduites à risque parce qu'elles signalent souvent un malaise. Propos recueillis par Sandrine Blanchard

## DROGUES

### ■ Dispositif gouvernemental [CAMPAGNE CANNABIS](#)

■ **Une Ecole sans drogue ?** "Dans toutes les classes où j'enseigne, il y a toujours deux ou trois élèves gravement atteints par la consommation de cannabis. Cela concerne tous les milieux... On n'en parle pas assez. Il y a une sorte de fatalité. Tout le monde fait comme si ça n'existait pas. Même les parents". A l'occasion d'une campagne publicitaire initiée par le ministère de la santé, *Le Monde* publie plusieurs témoignages d'enseignants qui attestent, si besoin était, de la diffusion et de la gravité du phénomène. Pour le quotidien, "le plan Douste-Blazy serait encore plus utile et efficace s'il était porté et défendu, conjointement, par le ministre de l'éducation nationale. De même que pour d'autres problèmes de comportement personnel, comme ceux qui touchent à la sexualité, la consommation de psychotropes devrait faire l'objet d'une information plus large dans les collèges et dans les lycées. Ce qui est fait, dans ce domaine, est bien, mais insuffisant. Cette pédagogie-là, elle aussi, devrait être systématique". Le plan annonce une école sans tabac, sans

complaisance vis-à-vis du cannabis et offrant une éducation préventive. On en est encore loin. Les établissements n'ont souvent pas les moyens pour faire cette éducation. Il y a pire : comment affirmer cette politique alors que chez plusieurs de nos voisins européens le cannabis est toléré ou légalisé ?

### ■ L'Éléphant rose, un jeu sur les conduites à risque au volant

Prévenir de manière ludique dès le collège les conduites à risques au volant: c'est le but d'un nouveau jeu de société, l'Éléphant rose, qui aborde sans tabou les effets de l'alcool, du cannabis, ou de l'ectasy.

"J'ai un petit qui rentre au collège l'an prochain et je me suis dit: +comment parler de la drogue avec lui? comment le protéger?+", explique le concepteur du jeu, Marc Elie, intervenant à la sécurité routière des Côtes d'Armor, spécialisé dans les stupéfiants et lui-même ancien toxicomane.

"J'ai voulu faire un jeu simple, facile à utiliser, qui puisse aussi bien avoir sa place dans les écoles ou les institutions comme dans les familles", résume M. Elie.

"Le plus grand danger, c'est la polyconsommation. Pour de nombreux jeunes aujourd'hui, ce n'est pas alcool ou drogue mais les deux à la fois, ce qui amplifie les effets", constate de son côté Eric Pasquet, directeur de l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie) dans les Côtes d'Armor. Selon les chiffres de la sécurité routière en 2003, les 14-24 ans paient un lourd tribut à la route, particulièrement en deux roues: ils représentent 26% des tués et blessés alors qu'ils ne sont que 13% de la population.

"La drogue est un sujet assez difficile à aborder avec des jeunes. Ils ont l'impression qu'on leur fait la morale. Il faut arriver à dépasser ça et l'Éléphant rose est un support qui nous offre un prétexte pour aller plus loin", assure Eric Pasquet.

Accessible dès 12 ans, le jeu est un mélange de Trivial Pursuit et de Uno. Sous une présentation agréable et colorée, il se compose de 200 cartes réparties en quatre thèmes: drogue et santé, drogue et conduite, législation et sanctions, code de la route et sécurité.

### Ni dramatiser, ni banaliser

A chaque carte correspond une question. Question: "La paille utilisée pour sniffer la cocaïne peut transmettre les virus des hépatites A,B ou C. Vrai ou Faux". Réponse: "Vrai. Elle peut transmettre le sida également à cause des saignements de nez et des pailles échangées entre utilisateurs".

Autre question: "Le taux d'alcoolémie d'un piéton ne peut pas être contrôlé sur la voie publique. Vrai ou faux?". Réponse: "Faux. Le taux d'alcoolémie peut être contrôlé sur toute personne, y compris à vélo, sur un tracteur ou à cheval".

Les cartes sont accompagnées d'un livret destiné à l'animateur. Celui-ci contient les réponses aux questions ainsi que des informations plus approfondies lui permettant de répondre aux interrogations que le jeu peut susciter.

Ainsi, connaissez-vous le "drug wipe"? Ce test, expérimenté pour la première fois en Vendée en 2003, devrait permettre prochainement aux policiers et gendarmes de détecter en cinq minutes si la personne contrôlée a consommé des stupéfiants et lesquels.

Le contenu informatif du jeu a été validé par un comité de pilotage institutionnel départemental. "Il fallait que les informations soient balisées. Sans dramatiser et sans banaliser. Marc avait une idée séduisante et on l'a aidé à la matérialiser", commente Eric Pasquet.

Testé avec succès dans des classes de collège, l'Éléphant rose a été présenté au dernier salon du jouet à Paris où il a été, selon Marc Elie, très bien accueilli. Des versions adaptées à la Belgique et à la Suisse sont en préparation.

En cours de commercialisation dans les magasins spécialisés ou par le réseau de l'ANPAA et de la MAE (Mutuelle Accidents Elèves), le jeu, vendu 44 EUR, a déjà été pré-acheté par souscription dans 17 départements.

### ■ Les parents d'élèves Peep soutiennent le plan de lutte contre le cannabis

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep) s'est déclarée, mercredi, dans un communiqué, "particulièrement satisfaite" du plan gouvernemental de lutte contre le cannabis qu'elle a affirmé "soutenir".

"La Peep s'est maintes fois insurgée contre les déclarations irresponsables et complaisantes appelant à la banalisation de la consommation de cannabis et mettant l'accent sur l'aspect festif et convivial de ce produit tout en occultant les dangers", a-t-elle déclaré.

Elle se déclare donc "particulièrement satisfaite" et elle déclare que "les outils mis en place seront très utiles pour les jeunes concernés et leur famille".

La Peep déclare "attendre l'annonce de la suite des mesures concernant la consommation de tabac et d'alcool annoncées en juillet dernier" et dit qu'elle "sera particulièrement attentive à leur application".

### ■ "S'occuper d'abord des causes des conduites à risque", selon une infirmière scolaire

Brigitte Le Chevert, secrétaire générale du Snics-FSU, principal syndicat d'infirmières scolaires, estime à propos de l'usage du cannabis chez les jeunes qu'il faut "se préoccuper d'abord des causes plutôt que des effets des conduites à risque".

### QUESTION: Les jeunes sont-ils nombreux à user du cannabis?

REPONSE: "Oui, beaucoup et de plus en plus jeunes, à partir de 12 ou 13 ans parfois. Les ados aiment transgresser les interdits, flirter avec, passer un peu la frontière. Pour certains, ça ne va pas plus loin. Pour d'autres, si. Ceux-là prennent du cannabis ou toute autre substance, prennent des risques, jouent avec leur vie même, parce qu'ils ne vont pas bien. Il faut d'abord se préoccuper des causes des conduites addictives avant de se focaliser sur les effets. Si on n'améliore pas leur situation, rien ne changera.

Certains sont très mal dans leur peau ou en conflit avec leur environnement. Ils ont des problèmes sociaux, d'autres des problèmes scolaires. Il y a des décrocheurs chez les fumeurs de cannabis mais souvent c'est le décrochage qui induit la prise et non le contraire (on fume pour oublier le stress). Beaucoup encore, de tous milieux, à tous niveaux de scolarité, subissent une énorme pression des parents, qui ne s'intéressent à eux que comme élèves, ne parlent que de leurs notes, n'ont pas d'autre communication".

### Q: Que faites-vous concrètement pour ces jeunes?

R: "On travaille sur le relationnel. On les écoute, on communique, on les fait parler et c'est essentiel, on cherche à savoir et comprendre. Nous n'avons jamais de discours moralisateur, pas d'injonction, c'est inutile et même contre-productif. Nous ne nous bornons pas à leur lancer ce qui est dangereux --ils savent, ils ont l'information-- nous essayons de les amener à changer de comportement et surtout de régler leurs problèmes. Ils viennent nous voir en priorité quand ils ont un problème et nous assurons la liaison avec les enseignants, les parents, les services sociaux, les psy parfois. Nous nous attachons à éradiquer les causes des addictions pas à les condamner".

### Q: Considérez-vous la campagne ministérielle efficace?

R: "Nous nous méfions des grand-messes qui en réalité s'adressent à l'opinion pour la rassurer. De plus, s'adresser à toute une classe d'âge nie l'individu, chacun avec sa spécificité. Nous pensons aussi qu'une campagne ne devrait pas se focaliser sur le cannabis mais prendre en compte autres drogues, alcool, tabac, prise de médicaments, amour sans préservatif, vitesse excessive, anorexie, tentatives de suicide... toutes les conduites à risque, signal de mal-être. Nous pensons enfin que l'Éducation nationale aurait été mieux placée pour lancer un message éducatif que la Santé".

### ■ Au lycée, "il y a une sorte de fatalité, tout le monde fait comme si ça n'existait pas" LE MONDE | 02.02.05 |

Dans les témoignages qui suivent, la majorité des enseignants n'ont accepté de parler que sous couvert d'anonymat, expliquant qu'ils ne voulaient pas nuire à la réputation de leur lycée.

#### Michèle Tourte, professeure de lettres à Gagny (Seine-Saint-Denis).

"Dans toutes les classes où j'enseigne, il y a toujours deux ou trois élèves gravement atteints par la consommation de cannabis. Cela concerne tous les milieux. Mon établissement n'est pas particulièrement défavorisé. Quand ils arrivent, ils sentent, ils ont les yeux rouges, ils fument en interours. En cours, ils sont apathiques, indifférents, n'ont plus aucun désir de travailler et d'apprendre, s'endorment. Souvent, on prend ça pour de la paresse.

"On n'en parle pas assez. Il y a une sorte de fatalité. Tout le monde fait comme si ça n'existait pas. Même les parents. Quand on les alerte, souvent, ils n'écoutent pas. Nous sommes souvent des ex-soixante-huitards qui nous sommes plutôt battus pour la légalisation. Quand j'ai vu les dégâts que ça fait sur nos enfants - mon fils est touché par ce phénomène - j'ai changé d'avis."

#### Marylène, professeure dans un quartier défavorisé de Lyon.

"J'ai eu l'expérience d'un élève, en 1re S qui dormait pendant mes cours. Quand on essayait de lui parler, tout glissait sur lui. J'ai alerté sa mère, une collègue prof de russe. Elle me disait que tout allait bien, que son fils passait ses nuits sur Internet. Elle ne s'inquiétait pas. Jusqu'au jour où elle s'est rendu compte qu'il lui avait volé sa carte Bleue pour financer ses achats. Il revendait du cannabis au lycée. Il a raté son bac parce qu'il avait oublié de s'inscrire."

#### Patrick, professeur d'histoire à Paris.

"J'ai découvert l'ampleur des dégâts à l'occasion d'un voyage scolaire, au printemps 2003. En trente-trois ans de carrière, c'est mon plus mauvais souvenir. Avant d'accompagner mes élèves de terminale sciences et technologies tertiaires (STT) en Italie, je pensais que 10 % à 20 % d'entre eux fumaient du haschisch. En réalité, ils étaient de 60 % à 70 % !

" Dès le départ, lors d'une pause sur l'autoroute, j'ai surpris un petit groupe d'élèves à fumer dans les toilettes. J'ai poussé une gueulante. Puis, je leur ai expliqué les risques pour la santé et vis-à-vis de la loi. Sur place, de nombreux élèves se sont mal conduits. Le matin, ils étaient hagards, pour certains agressifs. L'odeur du haschisch était très reconnaissable, ils avaient les yeux rouges, certains portaient dans des divagations verbales.

" Au lycée, j'avais bien vu quelques élèves fumer aux abords de l'établissement, mais il a fallu passer des journées entières avec eux pour prendre la mesure du phénomène. Au retour, plusieurs élèves sont passés en conseil de discipline et un conseiller principal d'éducation a mené une information sur les conséquences néfastes de la consommation de cannabis."

#### Jacqueline, professeure de lettres dans le 12e arrondissement, à Paris.

"Il y a des cas d'élèves qui arrivent drogués au lycée mais pas dans ma classe. Dès la rentrée, j'adresse un discours très dur à mes élèves. Je leur dis que je représente la loi et que, s'ils consomment de la drogue, je devrai procéder à un signalement au chef d'établissement, voire à la police. J'ai une tolérance zéro, ce qui n'est malheureusement pas le cas de tous mes collègues."

#### **Elisabeth, professeure de sciences de la vie et de la terre (SVT) dans le Pas-de-Calais.**

"Je déplore que mes collègues aient le nez rivé sur le guidon du baccalauréat, obnubilés par leur programme et leur discipline, et ne soient pas attentifs aux problèmes des élèves. L'an dernier, dans ma classe de seconde, j'ai repéré un élève qui n'était pas dans son assiette. Vaseux, les yeux semi-ouverts, il répondait aux questions avec lenteur, comme s'il n'avait pas dormi. Il a fini par m'avouer qu'il fumait. "Mon sentiment est qu'à la fin du collège s'ouvre une période de fragilité pour les jeunes, notamment pour ceux qui n'ont pas de projet professionnel. Ils découvrent une autre vie, leurs premières amours, leurs premières sorties. Ce peut être très déstabilisant."

Propos recueillis par Martine Laronche et Virginie Malingre

#### ■ **L'éducation risque zéro** La Croix jeudi 3 février 2005

À l'école comme dans les familles, les exigences de sécurité des parents sont de plus en plus grandes, limitant le champ des activités des enfants.

##### **Dangers réels ou fantasmés ?**

« A la demande de la maîtresse, à l'école maternelle, nous devons amener nos enfants jusque dans la classe le matin. Enfant, je me souviens que mes parents me déposaient devant l'école ; l'insécurité ne les préoccupait pas », constate Vanessa, mère de famille. Dangers réels ou fantasmés ? Selon le dernier Baromètre des valeurs des Français, établi chaque année par la Sofres, les Français, devenus adeptes du risque zéro, adopteraient des comportements de plus en plus sécuritaires. Et le renforcement des mécanismes de protection individuelle se ferait, selon cette étude, autour de la cellule sociale de base : la famille.

Rien d'étonnant donc à voir les parents surveiller davantage leurs enfants, à encadrer de plus en plus leurs activités, voire à interdire celles jugées trop risquées. Quand ce n'est pas l'école qui accompagne leurs attentes sécuritaires, afin notamment de mieux se couvrir contre toute poursuite judiciaire, ce sont les entreprises de haute technologie qui les persuadent de s'équiper d'outils de surveillance dernier cri.

Le « principe de précaution » s'est en effet imposé à tous et pour tout. Ainsi, depuis 1995, les inscriptions de mineurs en colonies de vacances ont baissé d'environ 25 %. Si les coûts financiers et les vacances alternées au sein des familles recomposées expliquent cette désaffection vis-à-vis des « colos », l'inquiétude des parents est aussi invoquée.

##### **Des peurs peu fondées**

Selon les responsables d'opérateurs de vacances, les parents se disent préoccupés par les déplacements durant le séjour, mais aussi par les risques d'enlèvement ou la pédophilie. Une peur statistiquement peu fondée ; le taux d'accidents en centres de vacances est moindre que dans la vie domestique et les actes pédophiles sont majoritairement commis dans l'entourage proche de l'enfant, notamment le cercle familial.

« Les parents sont en fait extrêmement réactifs aux affaires rapportées par les médias, explique Luc Cazenave, directeur général de l'Union française des centres de vacances et de loisirs. On a par exemple enregistré une baisse des inscriptions pour les séjours organisés dans la région de Saint-Brévin après l'enlèvement du petit Jonathan. Nous faisons tout notre possible pour assurer une sécurité maximale aux enfants, mais il est dur de garantir à 100 % qu'aucun individu n'entrera dans un camp de vacances ; il est techniquement impossible de clôturer le camp en posant des barbelés ! »

##### **Le champ d'activités des enfants se réduit**

Plus quotidiennement encore, l'école doit, elle aussi, faire face aux inquiétudes grandissantes des parents en matière de sécurité. Afin d'éviter tout procès en cas d'accident, l'école applique des règlements intérieurs toujours plus stricts tant au niveau des jeux autorisés que des activités proposées, comme les sorties scolaires. Depuis 1999, de nouveaux textes législatifs rendent en effet l'organisation de telles sorties très compliquée étant donné les impératifs de sécurité.

Les équipements scolaires doivent être conformes aux nouvelles exigences européennes ; certains jeux dans la cour nécessitent par exemple une surface en caoutchouc au sol. « Pour se conformer à ces nouvelles règles, de nombreuses écoles suppriment certains jeux faute de moyens pour se rééquiper ; le champ d'activités proposées aux enfants se réduit ainsi », remarque Georges Dupont Lahitte, président de la FCPE. Certaines écoles refusent aussi le port d'écharpe ou les billes, de peur que les enfants s'étranglent ou s'étouffent.

##### **Gâteaux d'anniversaire interdits**

« Cette multiplication des interdictions risque d'amener les enfants à ne plus voir l'école comme un lieu de découverte active, mais comme un simple lieu d'apprentissage passif de contenus théoriques. Nous faisons par exemple beaucoup moins de visites à l'extérieur ; le plan Vigipirate n'autorise plus les classes de banlieue à prendre les transports en commun pour visiter Paris.

Et si ce ne sont pas les directives extérieures qui réglementent, ce sont les enseignants eux-mêmes qui prennent les devants pour se couvrir : ils sont de plus en plus nombreux par exemple à interdire les gâteaux faits maison

pour les anniversaires et à exiger des gâteaux sous vide avec date de péremption », déplore Olivier Ott, instituteur à Longjumeau.

Plus encadrés, plus protégés, les enfants sont aussi plus surveillés ; les nouvelles trouvailles technologiques savent répondre à ce besoin des parents, et les créent, parfois. Les caméras intégrées aux lits des nourrissons permettent de jeter un œil sur les plus petits et les logiciels informatiques de contrôler la navigation sur Internet des aînés.

Une surveillance qui ne facilite pas toujours les discussions sincères entre parents et enfants, voire qui les complique. « J'ai récemment reçu des parents atterrés d'avoir découvert, en faisant l'historique des sites Internet regardés par leur fils, qu'il visitait les sites homosexuels. Ils ne savaient pas comment aborder la question avec lui car il leur fallait d'abord lui avouer qu'ils l'espionnaient », explique Serge Tisseron, psychiatre et psychanalyste.

##### **"géocontrôle parental"**

Cette surveillance accrue des enfants est pourtant en passe de prendre une autre dimension dans les mois qui viennent. Les entreprises américaines ont en effet récemment mis au point le « géocontrôle parental » ; il permet aux parents de localiser géographiquement un enfant grâce à son téléphone portable et au GPS, par un message SMS ou via Internet. Les parents peuvent délimiter des zones de fréquentation de l'enfant en créant des « géobarrières » autour de l'école et de la maison par exemple, ou en interdisant la maison du petit copain.

À l'entrée et à la sortie de ces zones, un signal est envoyé aux parents, ils peuvent même recevoir une alerte « e-mail » si l'enfant s'éloigne de plus de 500 mètres des barrières ! Après la Grande-Bretagne et la Finlande, le géocontrôle parental arrive en France, où il est actuellement testé par la société Ilico avant sa mise en circulation. Selon une enquête de la Cnil réalisée en 2004, plus de la moitié des parents estiment légitime de localiser ainsi un enfant.

« Je préférerais que l'on se mette d'accord avec mes parents sur une autre manière de les rassurer. Sinon, je crois que je m'amuserais à éteindre le portable pour ne pas être pisté ; je dirais qu'il n'y avait plus de batteries ou qu'il ne captait pas. On jouerait au chat et à la souris », promet Hugo, 14 ans. N'y a-t-il pas un risque à prohiber toute prise de risque ? A entendre certains psychologues et enseignants, à être sans cesse protégés, les jeunes pourraient être amenés à tester leurs limites hors du cadre institutionnel qu'est l'école ou du foyer affectif qu'est la famille.

« À empêcher en permanence les enfants de prendre des risques calculés, ils risquent de prendre des risques incalculables », estime Olivier Grignon, psychanalyste. Que fait-on en effet de l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilisation individuelle mais aussi, car il est incontournable, de l'apprentissage du risque ? « Il est important de rappeler aux parents la différence entre, d'un côté, surveiller ou interdire et, de l'autre, prévenir, explique David Le Breton, sociologue et auteur de *Conduites à risque* (voir repères). Faire de la prévention suppose d'expliquer aux enfants les risques encourus et de poser des limites qui font sens en les expliquant. »

##### **Quelques chiffres**

Selon l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, 58 271 accidents ont été recensés en milieu scolaire en 2004 (pour 12 162 000 élèves scolarisés de la maternelle au lycée). Les accidents graves en milieu scolaire sont passés de 1,8 % de la totalité des accidents en 2000 à 1 % en 2004.

On recense en moyenne chaque année un mort pour 500 000 élèves contre un mort pour 10 000 enfants de moins de 18 ans, hors milieu scolaire.

Selon le ministère de la jeunesse et des sports, en 1995, 1 650 000 mineurs se sont inscrits en colonie de vacances. En 2003, seuls 1 228 586 s'y sont inscrits.

Selon une enquête réalisée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur le « géocontrôle parental » (en 2004), 53 % des personnes interrogées estiment qu'il est légitime de vouloir localiser un enfant, 27 % considèrent que le pistage se justifie dans certaines circonstances (sorties du soir...) et 20 % le refusent.

#### ■ **A la rentrée 2005, Paris perdra 100 postes d'enseignants**

L'Académie de Paris a annoncé mercredi dans un communiqué les mesures prévues pour la prochaine rentrée scolaire dans les établissements secondaires de la capitale, caractérisées notamment par la suppression de 100 postes d'enseignants.